CIEHL COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2018

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 25 octobre 2017 à St-Légier-la Chiésaz, le budget 2018 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<u>Présents</u> :	Blonay Chardonne Corseaux Corsier Jongny	M. M. M. Mme M. Mme M. M.	Egger Tribolet Da Costa Silva Fonjallaz Dufour Dutoit Rouffaer Figliola	Thérèse Pierre-Yves Vitor Nathalie François Lydia Bernard Antoine Massimiliano	(suppléant)
	Montreux	M. M.	Hess Imhof	Yanick Alain	
	Saint-Légier	M. Mme M.	Rapin Yoakim Giger	Roland Pascale Thomas	(suppléant)
	La Tour-de-Peilz	Mme	Dubuis	Nathalie	
	Vevey	M. Mme	Schuseil Lopez	Peter Elodie	(suppléante)
	Veytaux	M. Mme	Mason Armstrong	Pascal Karen	(suppléante)
Excusés :	Blonay	M. M.	Belotti Cuche	Romain Erwan	(suppléant)
	Chardonne	M. M.	Marmy Mouron	Baptiste Jean-Philippe	(suppléant)
	Corseaux	M.	Büchi	Lionel	(suppléant)
	Corsier	Mme	Martins Alves Ribeiro	Jessica	(suppléante)
	Jongny	M.	Brauchli	Pascal	
	Montreux	Mme	Lauber Fürst	Susanne	(suppléante)
	Saint-Légier	Mme	Kohli	Catalina	(suppléante)
	La Tour-de-Peilz	M. M.	Vaucoret Ziehli	Dominique Yohan	(suppléant)
	Vevey	M.	Stübi	Antoine	
	Veytaux	Mme	Welle Siegler	Suzanne	

ORDRE DU JOUR

- 1. Accueil
- 2. Liste de présences
- 3. Présentation
- 4. Budget 2018 et préavis type
- 5. Divers
- 6. Prochaine séance

1. ACCUEIL

M. Alain Bovay, syndic de St-Légier et président du Conseil administratif de la CIEHL accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à St-Légier. Il salue la présence de Mme Colette Rossier, cheffe du service des affaires intercommunales qui se tient à disposition de l'assemblée pour répondre aux questions. Il rappelle que l'usage établi depuis plusieurs années veut que la présidence et le secrétariat de la commission soient assumés par les délégués de la commune dont le syndic préside le Conseil administratif de la CIEHL. Il passe donc la parole aux commissaires de St-Légier - La Chiésaz.

M. Roland Rapin annonce qu'il présidera cette séance et que Mme Pascale Yoakim assumera la tâche de secrétaire. Leurs rôles seront inversés lors de la séance de l'examen des comptes 2017 qui aura lieu au printemps 2018.

2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Rapin procède à l'appel et propose de suivre l'ordre du jour tel qu'il a été transmis à la commission.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

3. PRÉSENTATION

Monsieur Boyay rappelle les points principaux du préavis.

Espace régional des pléiades

Des précisions sont apportées sur le suivi des travaux de l'Espace régional des Pléiades (ERP) qui devraient prendre fin avant les fêtes de fin d'année sauf report de dernière minute. La gestion de l'exploitation de l'ERP a été confiée à Monsieur Ruben Weber, jeune exploitant, qui a toutes les compétences professionnelles requises.

Le projet n'a pas subi de blocage financier malgré la difficulté de l'établissement d'un budget basé pour une bonne partie sur des fonds privés. Le montant de la contribution de Fr. 600'000.- alloué par la CIEHL devrait ainsi être versé d'ici la fin de l'année 2017 et c'est pour cela qu'il ne figure pas dans le budget de 2018.

Monsieur Bovay conclut en remerciant les dix Communes qui ont soutenu financièrement ce projet.

La discussion est alors engagée.

4. BUDGET 2018 ET PRÉAVIS TYPE

Compétence de la Commission intercommunale de gestion

Suite à plusieurs questions et remarques des représentants communaux faites en séance concernant les tâches de la commission et de sa compétence, les points suivants ont été précisés.

La commission intercommunale de gestion qui statue aujourd'hui a pour fonction d'examiner et de rapporter sur les comptes et le budget proposés par la CIEHL et les municipalités. C'est sur la base du présent rapport que le budget 2018 pourra être adopté par les conseils communaux des dix communes.

La commission de gestion n'a pas pour tâche de rapporter sur les préavis spécifiques de la CIEHL concernant les projets concrets d'intérêt régional soumis aux conseils communaux en vue de leur subventionnement. Cette fonction relève de la compétence des commissions ad hoc nommées par les conseils communaux.

Ce sont les Municipalités, à travers leur représentant au conseil administratif de la CIEHL, qui peuvent déposer une demande de subventionnement pour un projet. La participation financière de la CIEHL est examinée par le Conseil administratif et soumise aux Municipalités. Les conseils communaux, sur la base des rapports des commissions ad hoc, se prononcent ensuite sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet.

En réponse à la discussion relative à l'impact intercommunal possible sur des projets, tel celui du futur parking de la place du marché de Vevey cité comme exemple, il s'avère que la CIEHL ne peut intervenir en amont d'une identification de projet qui reste de la prérogative des communes, seules compétentes dans la gestion de leur territoire.

Contribution financière des communes

La proposition d'augmentation de la contribution des communes de Fr. 5.- à Fr. 10.- par habitant, telle que proposée par le Conseil administratif de la CIEHL, n'a pas obtenu l'accord unanime des dix Municipalités. Monsieur Bovay l'explique en évoquant les difficultés budgétaires que rencontrent certaines communes.

En se référant aux investissements conséquents qui seront nécessaires aux futurs projets à venir, telle la rénovation du 2m2c, un représentant de la commune de Montreux demande s'il serait possible de faire un amendement au rapport avec comme requête l'augmentation à Fr. 10.- de la contribution.

Il est précisé que, même si dans la pratique la commission de gestion traite du budget et des comptes, de fait la convention prévoit que la cogest assure le contrôle de gestion. Rien n'est spécifié sur le budget, d'où un certain flou quant à la possibilité de poser un amendement par la cogest. Ceci étant, il est toujours possible d'intégrer un vœu au rapport de la cogest. Cela s'est fait par le passé dans le cadre du FCR et les municipalités l'ont pris en considération.

Néanmoins, Monsieur Bovay et Madame Rossier assurent que la discussion sur l'augmentation de la participation communale ne s'arrête pas là et qu'elle sera reprise lors de l'établissement du budget 2019.

Ils rappellent tous deux que les municipalités sont pleinement conscientes de l'enjeu régional que représentent des projets comme le 2m2c, mais aussi ceux relatifs aux sports ou à la problématique du stationnement dont les études figurent par ailleurs au budget 2018. Le subventionnement de ces projets d'intérêt régional nécessitera des moyens importants. Certains chiffres sont articulés en séance sous toutes réserves.

En conclusion, il est pris acte que le budget est établi sur une part de cotisation fixée à Fr. 5.par habitant.

La demande d'inscrire un amendement est retirée et la proposition d'exprimer un vœu en lieu et place d'un amendement n'est pas retenue.

Charges

Une discussion a lieu sur les montants prévisionnels figurant dans le tableau du budget pour le suivi des travaux transports-urbanisation.

En réponse aux réflexions sur les dépenses futures et passées, les points suivants ont été précisés :

- Si certaines études ont bien commencé en 2012, chaque budget fixe un estimatif sur l'année à venir en fonction des vérifications techniques nécessaires à l'avancement des réflexions. Des experts métiers sont mandatés en ce sens.
- Lorsqu'un budget estimé n'est pas utilisé, il est « gommé » du prochain budget, ce qui est le cas pour les Fr. 50'000.- relatifs à l'éventuelle étude mobilité à initier qui avaient été portés au budget 2017 et qui n'ont à ce jour pas été utilisés. Ceci pourra se vérifier dans les comptes 2017. A cet égard, Madame Rossier rappelle que toutes les pièces comptables sont disponibles lors de la séance cogest sur les comptes ou auprès du Service des finances de la ville de Vevey pour toute vérification jugée nécessaire.
- Le budget de Fr. 100'000.- reste un estimatif pour les études nécessaires à la recherche d'uniformisation de la problématique du stationnement à l'échelle des dix communes. Il doit permettre notamment l'établissement de contrôles techniques qui serviront de support aux dites études. L'idée est de mandater un bureau spécialisé pour identifier la traçabilité des usagers, les flux de trafic, etc. C'est une prévision qui sera vérifiée en cours d'année selon l'avancement des travaux.
- Sur la remarque relative à l'aboutissement concret des travaux, Madame Rossier précise, que c'est bien ce type d'études qui permet d'aboutir à des projets concrets tel le développement du réseau des transports publics avec par exemple la mise en service de la ligne du bus n° 215.

<u>Vote</u>

A l'issue de la discussion, le président passe au vote.

Le budget 2018 de la CIEHL est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. DIVERS

Ce point n'a pas fait l'objet de remarque.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2017 aura lieu le jeudi 26 avril 2018, à 19h00, à St-Légier-la Chiésaz

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président, La rapporteuse,

Roland Rapin Pascale Yoakim

Fait à St-Légier-la Chiésaz, le

Annexe: budget 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL)

BUDGET 2018

REVENUS			
Participation des communes memb	res (fr. 5 par habitant)		
	,		
	nb d'hab.		
- Blonay	6'116	30'580	
- Chardonne	2'916	14'580	
- Corseaux	2'212	11'060	
- Corsier-sur-Vevey	3'403	17'015	
- Jongny	1'488	7'440	
- Montreux	26'402	132'010	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'130	25'650	
- La Tour-de-Peilz	11'637	58'185	
- Vevey	19'605	98'025	
- Veytaux	850	4'250	
(état au 31.12.2016)	79'759	398'795	398'795
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			200
TOTAL DES REVENUS			398'995

CHARGES	
Suite travaux transports-urbanisation	147'000
- Mandat coordination générale Rivelac	7'000
- Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)	40'000
- Etudes relatives à la problématique du stationnement*	100'000
Frais bancaires	100
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)	13'000
TOTAL DES CHARGES	160'100

Résultat prévisible de l'exercice	238'895
-----------------------------------	---------

CAPITAL	
Capital prévisible au 01.01.2018	2'215'000
Excédent de recettes de l'exercice 2018	238'895
Capital prévisible au 31.12.2018	2'453'895

^{*} à préciser dans le cadre de la CORAT



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 24/2017

le 25 octobre 2017

Budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

1003-ADM-1710-PAD-rc-preavis_24-CIEHL-Budget_2018.docx

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. La CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la Loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des Municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.- par habitant. En 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Mais, dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur Municipalité au Conseil administratif de la CIEHL ;
- Examen par le Conseil administratif et proposition aux Municipalités;
- Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- Fixation, par les Municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à la ratification, par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997, du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

3. Budget 2018

Une proposition d'augmentation de la contribution des communes à Fr. 10.- par habitant a été débattue et acceptée par le Conseil administratif, puis soumise aux dix Municipalités de la Riviera fin juin 2017. Cette proposition a été établie sur la base de prévisions budgétaires pour la législature 2016-2021, en regard des objets / projets susceptibles d'être présentés, respectivement d'être reconnus d'intérêt public régional, et d'obtenir une participation financière de la CIEHL.

N'ayant pas obtenu l'accord unanime des Municipalités sur une telle proposition d'augmentation, le budget 2018 de la CIEHL prévoit donc de maintenir la contribution des communes à hauteur de Fr. 5.-par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à Fr. 398'795.-, auquel s'ajoute Fr. 200.-d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de Fr. 147'000.- est porté au budget 2018, pour la suite des travaux "transports et urbanisation".

A ces charges s'ajoutent :

- les frais bancaires pour un montant de Fr. 100.-;
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 13'000.-.

Comme déjà précisé dans le cadre des préavis relatifs aux budgets 2016 et 2017 de la CIEHL, il s'agit d'un montant forfaitaire.

3.1. Suite des travaux transports et urbanisation

Précisons que les principales étapes relatives au projet d'agglomération (PA) Rivelac ont été présentées régulièrement dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL, ainsi que par d'autres canaux d'information, tels que le bulletin d'information sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités annuels de la CORAT et du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013 / juin 2014) et le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) mis régulièrement à jour.

Il est toutefois rappelé que tous les points inscrits au budget sous l'intitulé générique susmentionné découlent du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA Rivelac), déposé fin 2011.

3.1.1. Mandat de coordination générale à l'échelle de l'agglomération Rivelac

Suite à la décision de la Confédération (CH) de ne pas cofinancer le PA Rivelac, les partenaires de l'agglomération ont renoncé à déposer un PA de 3ème génération, mais ont toutefois souhaité poursuivre la coordination / collaboration entre eux, par des rencontres 1 à 2 fois par an. Les partenaires ont fixé les modalités de fonctionnement et de financement de cette nouvelle forme de travail en automne 2014 et ce, pour la période 2015-2018.



Ainsi, le mandat de coordination générale octroyé en 2012 a été renouvelé sur la base d'un cahier des charges simplifié.

L'essentiel de ce mandat est d'assurer une vision d'ensemble des travaux menés par chaque secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), et d'assurer le suivi auprès des organes de pilotage de l'agglomération (Bureau technique de coordination et Comité de pilotage). Par contre, le principe de la répartition financière entre partenaires validé en 2012 est resté identique (50 % canton, 50 % reparti entre les 15 communes partenaires). L'offre du bureau qui a été admise par l'ensemble des partenaires est de l'ordre de Fr. 20'000.- par année (pour la période 2015-2018).

• Un montant de Fr. 7'000.- est porté au budget 2018 de la CIEHL, concernant la participation de la Riviera à la poursuite du mandat de coordination générale de l'agglomération Rivelac.

3.1.2. Mandat d'appui et de coordination technique à l'échelle de la Riviera

Il est rappelé que les Municipalités, via la CORAT notamment, ont confirmé leur volonté de poursuivre le travail de coordination transports-urbanisation, sur la base du PA Rivelac. Pour cela, un mandat d'appui et de coordination technique a été octroyé au bureau team+ dès l'automne 2012. Ce mandat a permis de dégager les axes de travail concrets à mener par la Riviera et d'en assurer la coordination et le suivi technique. Cet appui technique a été particulièrement important pour les 3 mandats d'études octroyés depuis 2013, soit l'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération ou chantier URB 7 du PA (2013-2014), l'étude du schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux (2015-2016) et l'étude sur le développement du réseau de transports publics de la Riviera (2015-2016).

En ce début de législature, la CORAT a confié au bureau team+ la mission de s'atteler à la problématique du stationnement, dans le sens d'une harmonisation potentielle à l'échelle de la Riviera. En l'état des réflexions, certains points demandent à être approfondis, comme celui des P+R (Park & Ride) et en corollaire, celui de l'origine-destination du trafic.

Le montant de Fr. 50'000.- porté au budget 2017 de la CIEHL n'a pas été dépensé, dans l'attente des constats et diagnostics du bureau team+. Il serait par contre opportun de disposer d'un montant en 2018, afin d'obtenir des réponses plus concrètes aux points mentionnés ci-dessus.

Un montant de Fr. 40'000.- est porté au budget 2018 de la CIEHL, pour la poursuite du mandat d'appui et de coordination technique du secteur géographique de la Riviera.

Un montant de Fr. 100'000.- est également porté au budget 2018 de la CIEHL, afin de pouvoir approfondir les aspects relatifs à la problématique du stationnement.

En synthèse des mandats et projets s'inscrivant dans la suite des travaux "transports et urbanisation" à mener sur la base du PA Rivelac, un montant de Fr. 147'000.- est porté au budget 2018 de la CIEHL.

3.2. Espace régional des Pléiades

Il est rappelé qu'un préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades à Blonay, a été déposé dans les dix Conseils communaux (CC) début 2016, puis adopté par les dits conseils au printemps 2016.

Les travaux ont débuté en octobre 2016. A fin août 2017, le bâtiment était hors d'eau et hors d'air; les travaux d'aménagement intérieurs ont donc débuté, respectant ainsi le planning établi qui prévoit une ouverture pour la fin de l'année 2017. Par conséquent, la contribution de la CIEHL de Fr. 600'000.-devrait être versée fin 2017. Rien n'est donc inscrit au budget 2018.



3.3. 2m2c

Par souci de transparence, il est en outre précisé que la Commune de Montreux a d'ores et déjà annoncé le dépôt d'une demande de participation pour les travaux de rénovation du 2m2c prévus à l'horizon 2020-2022.

4. Conclusion

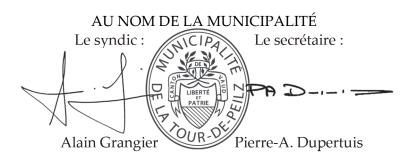
En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 24/2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

→ d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).



Annexe:

• Budget 2018 de la CIEHL

Adopté par la Municipalité : le 25 septembre 2017

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL)

BUDGET 2018

REVENUS			
Participation des communes memb	ores (fr. 5 par habitant)		
	nb d'hab.		
- Blonay	6'116	30'580	
- Chardonne	2'916	14'580	
- Corseaux	2'212	11'060	
- Corsier-sur-Vevey	3'403	17'015	
- Jongny	1'488	7'440	
- Montreux	26'402	132'010	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'130	25'650	
- La Tour-de-Peilz	11'637	58'185	
- Vevey	19'605	98'025	
- Veytaux	850	4'250	
(état au 31.12.2016)	79'759	398'795	398'795
Intérête que placemente et comente	allán a rama		200
Intérêts sur placements et comptes	s a epargne		200
TOTAL DES REVENUS			398'995

CHARGES	
Suite travaux transports-urbanisation - Mandat coordination générale Rivelac	147'000
 - Mandat appui et coordination Riviera (CORAT) - Etudes relatives à la problématique du stationnement* 	40'000 100'000
Frais bancaires	100
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)	13'000
TOTAL DES CHARGES	160'100

Résultat prévisible de l'exercice	238'895

CAPITAL	
Capital prévisible au 01.01.2018	2'215'000
Excédent de recettes de l'exercice 2018	238'895
Capital prévisible au 31.12.2018	2'453'895

^{*} à préciser dans le cadre de la CORAT

Service des affaires intercommunales de la Riviera Direction des finances de la Ville de Vevey 25 août 2017 / CRO/nc